Cinquantième année. - N ° 89 A 8, 9 et 10 mai 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 780

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE STRASBOURG

Ventes et cessions

484 199 393 RCS Strasbourg.
MIM - GROUPE D'IMAGERIE MEDICALE.
Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.
Capital : 1370000 EUR.
Adresse : 2, rue Burkel, 67400 Illkirch-Graffenstaden.
Origine du fonds : Projet de fusion.
Oppositions : Art. L. 236-14 du Code de Commerce.
Commentaires : Avis au Bodac relatif au projet de traité de fusion ; Société absorbante : MIM - GROUPE D'IMAGERIE MEDICALE, SELARL au capital de 1 370 000 euros, Siège social : 2, Route Burkel, 67400 Illkirch-Graffenstaden, RCS Strasbourg : 484 199 393 ; Société absorbée : CENTRE D'IMAGERIE MEDICALE DE L'ORANGERIE - CIMO, SCP au capital de 396 000 euros, Siège social : 29, Allée de la Robertsau, 67000 Strasbourg, RCS Strasbourg : 326 891 926 ; actif apporté : 3 572 309 euros, passif pris en charge : 1 097 309 euros, actif net apporté : 2 475 000 euros, effet fiscal de la fusion : 1er janvier 2017 ; rémunération de l'actif net apporté : création, à titre d'augmentation de capital, de 550 000 parts nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune de la société absorbante, attribuées aux associés de la société absorbée à raison de 100 000 parts de la société absorbante pour 48 parts de la société absorbée ; prime de fusion : 1 925 000 euros ; traité de fusion : en date du 10 avril 2017 déposé au Registre du Commerce et des Sociétés du Tribunal d'Instance de Strasbourg le 5 mai 2017.